



Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mercredi 30 novembre 2022]

Date de la convocation

24 novembre 2022

Date de mise en ligne

2 décembre 2022

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 6

Votants : 33

**Présents :** Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Isabelle BEAUVAIS, Thierry VOGELAAR, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Martine MOSTARDI, Philippe ISSARD, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

**Absents et représentés :** Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Laurent SQUASSINA, Elisa GILLET, Agnès MERONI

**Absents :**

**N° 134/ 2022**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Versement d'une subvention d'équipement à l'association Lou Mercat**

Madame le Maire informe l'assemblée que l'association Lou Mercat va réaliser des travaux d'aménagement de ses locaux pour le développement de son activité.

Des travaux de mise en sécurité incendie qui n'avaient pas été prévus génèrent un dépassement de leur budget initial d'environ 31 600 €

L'association a sollicité la ville pour l'obtention d'une subvention d'équipement permettant de couvrir ce dépassement.

Il est proposé au Conseil Municipal d'accorder à l'association Lou Mercat une subvention d'équipement de 31 600 € pour la réalisation de ces travaux de sécurité.

Le versement de cette subvention interviendra sur présentation des factures de travaux.

**VOTE : à l'unanimité des membres présents**

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le versement de la subvention mentionnée ci-dessus,

**AUTORISE** Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

Madame le Maire,

**Martine SOUQUET**

Le secrétaire de séance,

**Francis RUFFEL**

Fait à Gaillac le 1<sup>er</sup> décembre 2022